

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 13 novembre 2024

Un label « Culture et Santé » pour valoriser l'engagement culturel des établissements de soins

Ce 13 novembre, l'Agence Régionale de Santé, la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion, le Conseil Régional et le Conseil Départemental ont attribué le label « Culture et Santé » au CHU, GHER, CHOR et EPSMR.

Ces établissements ont répondu à l'appel à candidatures, et celles-ci ont retenues par le comité de sélection en septembre dernier.

Ce label constitue un axe innovant de la convention pluriannuelle signée en février 2023, qui lie les quatre institutions : il vise à mettre en lumière la place et le rôle que les établissements accordent à l'art et à la culture, dans le système de soin et dans la vie de leur structure. Cette labellisation illustre leur engagement à faire de leur établissement, de véritables espaces de rencontre, d'expérimentation et de créativité, où la pluralité des actions menées contribue à l'accès de tous à la culture.

Le label « Culture et Santé »

Cette distinction vise à reconnaître et valoriser les établissements sanitaires et médico-sociaux qui mettent en œuvre des projets artistiques et culturelles.

Les objectifs du label sont de :

- développer la qualité de vie au sein des établissements ;
- reconnaître et valoriser les actions artistiques et culturelles des établissements sanitaires et médico-sociaux ;
- encourager les initiatives culturelles au sein de ces établissements ;
- fournir une plateforme d'échanges de pratiques et d'idées entre les établissements labellisés ;
- développer la démocratisation culturelle.



Il est attribué pour une durée 3 ans, selon trois niveaux et selon des critères définis.

Les niveaux et critères de labellisation des établissements

Pour obtenir le label, les établissements doivent répondre à :

- **une responsabilité artistique** : engagement politique et mise en œuvre d'actions culturelles et artistiques de qualité au sein de l'établissement ;
- **une responsabilité territoriale** : ouverture sur la vie de la cité ;
- **une responsabilité professionnelle** : formation et respect des obligations réglementaires.

Le label est attribué selon trois niveaux :

Niveau 1

L'établissement de soins devra :

- **Identifier des lieux dédiés** (physiques et/ou digitaux) pour les projets artistiques et culturels ;
- **Désigner un référent culturel** assurant la coordination des projets ainsi que la mise en place d'une médiation et d'une communication auprès des publics et des partenaires ;
- **Respecter les cadres réglementaires des activités artistiques et culturelles** (droit du travail, droit de la propriété littéraire et artistique) ;
- **Rédiger une lettre d'engagement**, en y exposant ses motivations et intentions, signée par la direction de l'établissement et le référent culturel.

Niveau 2

En ajout aux critères du niveau 1, l'établissement de soins devra :

- **Constituer une commission culturelle représentative** des personnels, des personnes accueillies, des partenaires territoriaux, culturels et/ ou artistes. Espace de partage et d'échanges, cette commission se réunit au minimum une fois par an et examine les bilans annuels et définit la programmation culturelle de l'établissement ;
- **Identifier des moyens financiers dédiés aux actions culturelles et artistiques.**

Niveau 3

En ajout aux critères des niveaux 1 et 2, l'établissement de soins devra :

- **Intégrer un volet artistique et culturel** dans son projet d'établissement ;
- **Elaborer une stratégie de communication** interne et externe autour de l'offre artistique et culturelle pour développer la fréquentation des actions mises en place et assurer leur rayonnement.

Comment obtenir le label ?

Un appel à candidatures est publié annuellement. Il s'adresse à tous les établissements de soins de La Réunion investis dans une démarche culturelle.

Le label « Culture et Santé » est délivré, après examen des dossiers, par un comité de sélection constitué des représentants de l'ARS, de la DAC, du Conseil Régional, du Département, associant des représentants des usagers, des secteurs de la santé et de la culture.

A l'issue du premier appel à candidatures lancé en avril 2024, le comité de sélection s'est réuni le 5 septembre 2024 pour examiner les candidatures reçues :

- le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de La Réunion (sites Sud et Nord) et le Groupe Hospitalier Est de La Réunion (GHER) ;
- le Centre Hospitalier Ouest de La Réunion (CHOR) et l'Établissement Public de Santé Mentale de La Réunion (EPSMR).

Cérémonie de remise du label 2024 à Lespas

La cérémonie officielle de remise du label « Culture et Santé » aux lauréats, pour la période 2024-2027, a eu lieu ce 13 novembre à Lespas, à Saint-Paul, en présence des représentants de l'ARS, de la DAC, de la Région et du Département, des établissements de soins, ainsi que des acteurs culturels et des artistes.

Le CHOR et l'EPSMR ont reçu le label « Culture et Santé » 2024 - Niveau 3

Quelques illustrations de projets réalisés en 2023 :

- Création et installation de la commission culturelle du CHOR-EPSMR

- A l'Unité Vanille et à l'hôpital de jour de l'EPSMR, avec la Kazoté, et la compagnie SHCTROCKBEN : des ateliers "Anthologie sous le Banian- Piknik", des matinées "Kozer, Rakonter, Papoter", une visite du Centre Dramatique National de l'océan Indien (CDNOI) avec les patients
- A l'EPSMR : une résidence de création du Jeu des émotions en kreol Fonker, outil en langue créole pour reconnaître, exprimer et valider ses émotions, avec Céline AHO NIENNE et Amandine BOYER
- Au CHOR, avec Saute-Frontières-artistiques : des "Tête à tête poétique" entre artistes et patients, des échanges aidés par une boîte sensorielle, suivis de prescriptions artistiques ; Exposition "de l'empreinte sensitive à l'empreinte sensible".

Le CHU et le GHER ont reçu le label « Culture et Santé » 2024 - Niveau 1

Quelques illustrations de projets réalisés en 2023 :

- Au CHU, avec l'équipe mobile de soins palliatifs et l'artiste photographe Olivia Fourets : réalisation d'ateliers de création photos - textes et écriture - enregistrements audio - restitution et édition d'un livret - exposition
- Au sein de l'Unité Lagon du CHU : projet de création chorégraphique avec la compagnie ARTEFAKT, la chorégraphe Céline AMATO, Tristan MEUNIER créateur de son et Leila QUILLACQ, autrice
- Au CHU : une résidence de création chorégraphique avec la compagnie Véronique ASECIO
- Au GHER, avec le théâtre Les Bambous : une résidence de création "ART et HANDICAP"



La Convention « Culture et Santé » :

Retrouvez sur [ce lien, plus d'informations sur la convention « Culture et Santé »](#), signée en 2023, dans laquelle par l'ARS, la DAC, La Région et le Département s'engagent pour une politique volontariste d'accès à la culture en direction de tous les publics (patients, usagers, personnels, soignants).

Contacts presse :

ARS La Réunion : 0692 66 61 20 – ars-reunion-communication@ars.sante.fr